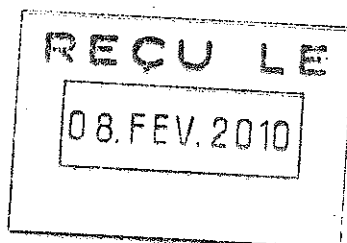


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction des Affaires Juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau de l'Administration Générale
et de l'Utilité Publique



Amiens, le 1er février 2010

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, au SMIRTOM PICARDIE OUEST, Centre de tri CR n°3 "les Corbières" à THIEULLOY-L'ABBAYE (80640), de sa déclaration du 13 janvier 2009, complétée le 6 décembre 2009, de reprise de l'activité du centre de tri et de la déchetterie situé sur le territoire de la commune de THIEULLOY-L'ABBAYE au lieu-dit « Vallée de Corbière » parcelles cadastrées section AB n° 49 et 72, précédemment exploité par le S.M.I.T.O.P. de THIEULLOY L'ABBAYE.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire de THIEULLOY-L'ABBAYE

Direction Départementale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Inspecteur des installations classées
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Somme
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme
Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile
Agence de l'eau Artois Picardie